

REGLES D'ARBITRAGE 2019/2020

Catégories + de 16 ans Masculins et Féminins

Compte tenu des décisions arbitrales territoriales et du nombre d'arbitres disponibles dans notre Comité pour couvrir le nombre de rencontres de nos championnats masculins et féminins (36 arbitres pour 34 à 36 matches par week-end), les désignations seront faites en SOLO mais dans la mesure du possible des binômes pourront être désignés sur certaines rencontres.

Pour faciliter les disponibilités des arbitres et les désignations nous demandons aux clubs d'utiliser une large plage horaire d'implantations du vendredi au dimanche.

Dans le cas où des arbitres d'un autre Comité seraient disponibles, le responsable des secteurs 4 et 5 (Comité 13) pourra effectuer des désignations en SOLO, par délégation, afin de couvrir certaines rencontres. En cas d'absence d'arbitres nous vous rappelons la procédure officielle à suivre (Article 92 des Règlements généraux):

Si le ou les juges arbitres désignés ne se présentent pas à l'heure du match, le ou les officiels présents doivent appliquer la procédure ci-dessous :

- **Si un juge arbitre ou un binômes d'arbitres est présent dans le gymnase, solliciter leur concours,**
- **En cas d'absence d'arbitres neutres, confier la direction du match à tout arbitre présent**
- **A défaut, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Après tirage au sort, un des 2 joueurs arbitre la rencontre, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu.**

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité pour les 2 équipes.

Pour les secteurs 4 et 5 du dispositif territorial (Comité 13), il sera organisé une JOURNEE de FORMATION à l'attention des nouveaux arbitres durant la période de la TOUSSAINT, date et lieu à préciser. Leur présence est fortement conseillée.

De plus, si des demandes supplémentaires de clubs apparaissent dans le courant du 1^{er} trimestre pour former et encarter de nouveaux arbitres, des interventions de formations pourront être organisées, défraiement des intervenants à charge du ou des clubs demandeurs

Catégorie Jeunes

Les dispositions fédérales d'arbitrage des rencontres jeunes par les jeunes sont retenues par le Comité 13 pour encourager la formation et la détection de jeunes arbitres.

I/ U17 Excellence

Excellence Comité 13, accession Inter Comités

Pour les catégories U17 Masculins et Féminins, désignation de JAJ par le Comité avec accompagnement d'un adulte « accompagnateur de JAJ ».

« Les JAJ désignés par la Commission de désignations CTA, secteurs 4 et 5, devront être accompagnés par un adulte **de leur club**, soit :

- Animateur de l'Ecole d'Arbitrage du club
- Accompagnateur de JAJ du club validé ou en cours de formation
- Entraîneur diplômé validé du club ayant obtenu l'équivalence auprès d'HFM.

En cas d'impossibilité d'accompagnement par leur propre club, le club désigné doit se mettre en rapport avec le club recevant pour savoir si celui-ci peut mettre à disposition un accompagnateur de JAJ afin de les prendre en charge durant la rencontre.

Dans le cas où les JAJ présents ne peuvent être pris en charge, il faut s'informer si un arbitre majeur est présent dans la salle. Dans ce cas, il doit accompagner les JAJ. En cas de refus, les JAJ ne peuvent arbitrer. La procédure FFHB prévue pour « Absence d'arbitres » doit être appliquée par les 2 clubs.

La note de frais de déplacement des JAJ présents sera transmise au Comité qui facturera au club désigné.

II/ U15 et U13 Excellence

Pour les catégories jeunes U15 et U13 Excellence, arbitrage par les JAJ du club recevant avec accompagnateur du club recevant.

Si le club recevant ne peut désigner de JAJ, il doit solliciter le club de l'équipe visiteuse et prendre à sa charge les frais de déplacement du binôme.

Si aucun JAJ n'est disponible pour arbitrer la rencontre et qu'un adulte est désigné par le club recevant pour arbitrer la rencontre, le club se verra sanctionner :

- D'un avertissement au premier match
- De 12€ au 2ème match
- De 25€ aux matches suivants, par match non arbitré par des jeunes.

En cas de défaillance d'arbitres, la procédure FFHB officielle, doit être appliquée pour assurer l'arbitrage de la rencontre. (Voir plus haut)

III/ Niveau Haut et standards

En ce qui concerne les catégories Niveau Haut et Standards la formule quadrangulaire sera appliquée avec désignation du club, par le Comité, pour l'arbitrage et pour la tenue de la table de marque par des jeunes accompagnés d'un adulte licencié, formé ou en formation.

Pour cette saison, l'accompagnateur de JAJ peut être l'entraîneur de l'équipe désignée s'il est « diplômé-validé » ou en formation (Entraîneur ou accompagnateur).

En cas de match unique, c'est le club recevant qui devra assurer l'arbitrage, l'accompagnement des JAJ et la tenue de la table en suivant la même procédure que pour le niveau « Excellence » si défaillance de JAJ ou d'accompagnateur validé ou en formation.

CONTACTS

Secrétariat arbitrage secteurs 4 et 5 – Gisèle 6313000.gguglielmino@ffhandball.net 04-91-22-07-15

Responsable des JAJ T3 secteurs 4 et 5 – Denis CRETTE crette.denis@gmail.com 06-60-32-53-38

Responsable des JA T3 secteurs 4 et 5 – Laurent MARIA laurentcda13@gmail.com 04 91 22 07 15

